

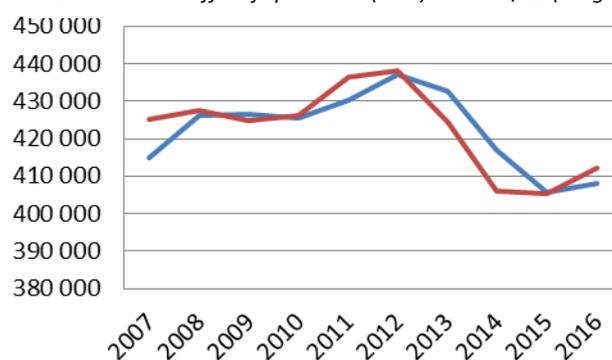
En 2016, les effectifs d'apprentis repartent à la hausse et les fonds pour l'apprentissage s'accroissent

L'accroissement des effectifs résultent d'une légère baisse dans le secondaire et d'une forte hausse dans le supérieur

Dans un contexte qui reste fragile, **les effectifs d'apprentis s'accroissent toutefois**. On peut y voir la fin d'un cycle baissier qui débutait en 2012 suite à la crise économique :

- **Le nombre d'apprentis au 31 décembre 2016** (412.266) par rapport au 31 décembre 2015 (405.882) **est en hausse de +1,74%**. Les effectifs annualisés (ou pondérés) en 2016 (408.030) sont également en hausse de +0,6% mais plus légèrement, mais cela s'explique la stabilisation constatée en 2015 (année qui compte pour 60% dans le calcul des effectifs pondérés 2016).
- **Cette hausse globale des effectifs pondérés cache toutefois des disparités régionales** puisque les effectifs sont en baisse dans 6 régions métropolitaines (-0,44% pour la Corse ou -0,36% pour Bourgogne Franche Comté contre +1,46% en Bretagne ou 2,05% en Occitanie ; +0,42% en Ile-de-France).
- **En volume, les deux plus grosses régions (Ile-de-France et Auvergne Rhône-Alpes) concentrent 31,3% des apprentis**, contre 31,4% en 2015.
- **Le nombre d'entrées en apprentissage en 2016** (236.260) **est en progression (+2,3 %)**, grâce aux entrées dans les niveaux I, II et III (+7,4%). Le nombre de contrats signés en 2016 (275.403) augmente de 1,6%.
- **La part des apprentis parmi les jeunes de 16 à 25 ans s'élève à 5%** (+0.1 point) et la part des apprentis dans le secondaire est de 25,5% (-0,1 point).
- **La structure des effectifs pondérés évolue** en faveur des niveaux I, II et III : le nombre d'apprentis dans le supérieur repart à la hausse (+4,62%) alors que dans le secondaire (niveau V et IV) la baisse est de -1,54%. Le pré-apprentissage est en net recul (-8,09%).
- **La part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage est assez proche d'une région à l'autre (entre 1/4 et 1/3 des effectifs)**, sauf En Ile-de-France où la part des apprentis dans le supérieur est de 59,2%. L'implantation territoriale des établissements d'enseignement supérieur est un facteur explicatif important.
- **La concentration des apprentis dans le domaine de la production reste élevée** (57,1%) et baisse légèrement en 2016 (-0,6 point). La répartition régionale va de 70% des effectifs dans la production en Paca à 40% en Ile-de-France.
- **Les effectifs d'apprentis dans le domaine agricole sont stables** (33 402 soit 8,2% des apprentis), avec une répartition différenciée selon les régions (moins de 2% en Ile-de-France contre 14% en Bourgogne Franche Comté).
- **Les effectifs d'apprentis dans le secteur public s'accroissent sensiblement en 2016, et ce depuis 2014**. Ainsi, les contrats d'apprentissage dans le secteur public signés en 2016 (13.400) sont en hausse de 19,4%.
- **Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage** (33,2%) même si on constate une légère augmentation chaque année (+0,4 en 2016).
- **Le taux d'insertion des apprentis progresse sensiblement en 2016 de 3,7 points** (7 mois après leur sortie d'apprentissage, 69% des jeunes ont un emploi). Le niveau d'études et le diplôme restent toutefois déterminants.

Evolution des effectifs pondérés (bleu) et au 31/12 (rouge)



Focus sur la taxe d'apprentissage et CSA

A noter :

Une réforme de la taxe d'apprentissage a été adoptée en 2014 et a pris effet en 2015 (fusion TA et CDA, CSA directement aux CFA, séparation quota, hors quota et fraction régionale), une autre réforme du financement de l'apprentissage a été adoptée par la Loi du 5 septembre 2018 mais n'entrera en vigueur que pour les données ultérieures.

Les entreprises concourent au financement des CFA en leur versant (via les OCTA) le quota sous forme de :

- concours obligatoires au(x) CFA de leur(s) apprenti(s) selon le coût indiqué sur les listes préfectorales,
- libre affectation au CFA de leur choix pour les sommes restantes.

Les entreprises peuvent également attribuer du « hors-quota » au(x) CFA de leur choix afin de couvrir le concours financier obligatoire.

En cas de non affectation par les entreprises, les fonds non fléchés (dits libres) sont affectés par les OCTA qu'ils ressortent du hors-quota, du quota ou de la CSA, après discussion avec le Conseil régional dans ces deux derniers cas.

En outre, les entreprises contribuent au financement des CFA via les fonds mutualisés de la professionnalisation et la taxe fiscale (secteurs du transport routier et de la réparation automobile) et la cotisation professionnelle (secteur du bâtiment). A noter, une forte augmentation de ce montant (+22%) qui correspond en 2016 à 238 M€.

En 2016, la collecte de la taxe d'apprentissage (basée sur les salaires 2015), hors CSA, s'élève à 2,973 milliards d'euros soit une hausse rapport à 2015 de près de 1,8%. Le quota augmente de 0,6%, le hors quota s'accroît de 2,6% et la fraction régionale représente de 2%.

La CSA augmente en 2016 et s'élève à 267 M€. La collecte totale est donc de 3 240 millions d'euros, en hausse de 3,3%. Sur ces montants, environ 2,760 Mds € sont répartis à l'apprentissage, soit une hausse de 6,9%.

En moyenne, la TA consommée par les CFA est de 2 520 € par apprenti. Les disparités sont relativement fortes, par exemple entre la Corse (1 226€), le Centre Val de Loire (1 678€) et la Région Ile-de-France (4 341€) ou Auvergne-Rhône-Alpes (2 621€).

Collectes répartie du financement de l'apprentissage (millions d'euros courants)	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016	Part 2016
QUOTA (hors FNDMA)	721	770	789	793	+0,51%	24,6%
Dont montant issu du concours financiers obligatoires (CFA des apprentis de l'entreprise)	357	393	410	417	+1,7	(52,6%)
Dont montant issu des versements aux CFA et aux écoles techniques	364	376	379	376	+0,8%	(47,4%)
HORS-QUOTA	862	827	592	619	+4,6%	19,2%
Dont montant issu des concours financiers obligatoires (pour les CFA)	151	156	78	157	+100%	(25,4%)
Dont montant issu des versements aux établissements hors quota	695	650	497	446	-10,3%	(72%)
Dont montant des actions de promotion	16	21	17	16	-5,9%	(2,6%)
FNDMA (fraction régionale à partir de 2015)	469	475	1 498	1 545	+3,1%	48%
Contribution supplémentaire à l'apprentissage	214	215	215	264	+22,8%	8,2%
TOTAL	2 266	2 287	3 094	3 221	+4,1%	
PM : Contribution au développement de l'apprentissage	765	790	-	-		
PM : total avec CDA	3 031	3 077	3 094	3 221		
Estimation de la part qui bénéficie directement à l'apprentissage	2 320	2 406	2 580	2 759	+6,9%	85,7%
Estimation de la part qui ne bénéficie pas directement à l'apprentissage	711	671	514	462	-10,1%	14,3%

La dépense totale pour l'apprentissage en 2015 (hors rémunération) s'élève à 5,795 Mds €, en hausse de +5,2%

Après une baisse en 2014 (-2%), et en 2015 (-1%), en grande partie dû à la baisse de la prime employeur, les contributions au financement de l'apprentissage repartent à la hausse en 2016.

- **Hausse en 2016 du financement des Régions (+7,4%)** qui contribuent aux CFA via les subventions d'investissement (105 M€), de fonctionnement (1,154 Md€) et de THR (67 M€), soit 33% du financement total de l'apprentissage hors rémunération. A noter que la hausse constatée est due à l'augmentation des financements « autres dépenses » pour l'apprentissage (en neutralisant ce poste, le financement régional s'accroît de 0,3% en 2016).
- **Accroissement du financement globale des entreprises assujetties (+6%),** qui en 2016 contribuent à hauteur de 1,25 Md € (soit 21,6% du financement total de l'apprentissage hors rémunération). Les fonds mutualisés de la professionnalisation et les taxes fiscales bénéficiant à l'apprentissage (238 M€) augmentent de 22% en 2016.
- **Accroissement de 3,7% du financement de l'Etat,** (34,6% du total hors rémunération), qui correspond essentiellement à des exonérations et des crédits d'impôts. A noter en 2016, l'aide nouvellement créée pour les TPE, pour un montant de 165 M€.
- **Les autres financeurs sont** les familles (54 M€), les autres collectivités (49 M€), les organismes gestionnaires (80 M€), etc., **pour un montant total de 618 M€** (mouvement comptable compris pour 193 M€).

Ces contributions bénéficient aux CFA, aux apprentis et à leurs employeurs pour un montant total 5,602 Mds € en 2016 (+2,9%) :

- **L'offre de formation en apprentissage (les CFA) perçoit 3,220 Mds € en 2016** (57,4% du financement de l'apprentissage), soit une hausse de +2,1% par rapport à 2015.
- **Les entreprises employeurs bénéficient de diverses aides (crédit d'impôt, exonération...) pour un montant de 1,613 Md € (+2,7%),** soit 29% du total hors rémunération. Ne sont pas compris dans ce montant la prime employeur et l'aide au recrutement (285 M€ en 2016, +7,6%).
- **En 2016, les apprentis et leurs familles perçoivent hors rémunération 409 M€ (+8,2%)** via des aides diverses qui leur sont attribués (aides au permis, au THR...) et via des exonérations d'impôt sur le revenu pour les apprentis.
Pour des raisons statistiques, la rémunération des apprentis versée par les entreprises n'est pas comptabilisée ici (pour information, son montant est d'environ 3 Mds€).

Une hausse du financement par apprenti

A cause de la hausse des dépenses en 2016 (et jusqu'en 2015 à cause de la baisse des effectifs), la contribution globale par apprenti a augmenté ces dernières années, passant hors rémunération de 13 400 € en 2014 et 13 600 en 2015 à 14 200 en 2016, soit une hausse de 4,4%

Bénéficiaires	2007	2015	2016	Evol	Contributeurs	2007	2015	2016	Evol
Offre de formation (CFA)	2 578	3 153	3 220	+2,1%	Régions	1 807	1 781	1 913	+7,4%
Apprentis et familles	814	378	409	+8,2%	Entreprises	927	1 178	1 250	6,1%
Prime employeur	prime comprise	265	285	+7,6	Etat	1 507	1 933	2 005	+3,7%
Employeurs d'apprentis	1 270	1 570	1 613	+2,7%	Autres	529	618	618	+1,5%
Autres bénéficiaires	84	78	75	-3,8%	OG	77	92	80	
					Familles	71	54	54	
					Divers	381	472	493	
Total (hors rémunération)	4 746	5 444	5 602	+2,9%	Total (hors rémunération)	4 770	5 510	5 795	+5,2%

Les ressources des Centres de formation par apprentissage (CFA) s'élèvent à 3,220 milliards d'euros en 2016 et s'accroissent de 2,1 %

En 2016, les CFA ont bénéficié de plus de ressources qu'en 2015 grâce essentiellement à la taxe d'apprentissage et aux contributions des branches.

Les CFA ont reçu 1,124 Md€ de taxe d'apprentissage en 2016 (+5,7%) et ont consommé 1,020 Md€ (+3,8%). La taxe reçue par les CFA rapportée au nombre d'apprentis est égale à 2 778 € (+5,6%) et varie fortement d'une région à l'autre (4 812 € en Ile-de-France, 1 847 € en Centre Val de Loire).

La part de la TA disponible (TA reçue + reliquat) qui est consommée varie assez fortement d'une région à l'autre (60% de consommation pour Paca, 66% pour l'Ile-de-France jusqu'à 82% pour Bourgogne Franche comté).

Les ressources des CFA proviennent :

- **des Régions**, qui sont les premiers financeurs, avec **1,326 Md€** (-0,6%), soit 41% des ressources des CFA.
- **des entreprises** pour **1,250 Md€**, soit 38,9% des ressources des CFA via de la taxe d'apprentissage (1 012 millions d'euros, +2,9%), et de la professionnalisation et des cotisations diverses de branches pour 238 millions d'euros.
- **des organismes gestionnaires** pour 80 millions d'euros, cette part telle que retracée dans les comptes des CFA reste marginale (2,5%), **des familles** pour 54 millions d'euros, un montant très limité (1,6% des ressources des CFA), **d'autres ressources** pour 510 millions d'euros (autres collectivités locales, Etat, ventes et prestations, etc.).

Les dépenses des CFA augmentent de 2,8% en 2016 et représentent 3,208 Mds€, laissant apparaître un léger excédent d'environ 12 millions d'euros

Les charges de fonctionnement des CFA représentent 87% des dépenses de l'année, celles de THR 4,6% et celles d'investissement 8,4%.

Globalement les charges d'exploitation s'accroissent (+2,5%). Les dépenses de personnel augmentent de 5% (1,744 Md €), soit 60% des dépenses de fonctionnement. A noter que ce sont surtout les dépenses « autres personnels » qui s'accroissent (+9,3%).

Concernant les investissements (266 M€ en 2016, +3,9%), une part ne figure pas dans la comptabilité des CFA. Les ressources pour l'investissement proviennent à 40% des régions et à 24% de la taxe d'apprentissage.

Les Régions accordent des aides aux apprentis soit directement soit via les CFA pour un montant total de 115 millions d'euros (dont 92 millions pour le THR). On constate une disparité selon les régions, de 1 (Ile-de-France) à 6 (Bretagne). Certaines régions privilégient par ailleurs les aides directes (Bretagne à 95%), d'autres les aides indirectes (Pays de Loire à 95%).

La baisse des effectifs d'apprentis jusqu'en 2015 couplée avec la hausse des charges de fonctionnement conduit à **une augmentation du coût de fonctionnement unitaire** qui passe de 6.600 € par apprenti en 2013 à 7 000 € en 2015 et à 7 200 € en 2016.

Le nombre de sites de formation en apprentissage continue à s'accroître en 2015 mais le nombre de CFA diminue (en moyenne 3,9 sites par CFA en 2016 contre 3,2 en 2012).

Contribution des régions par apprentis

